

FENÊTRES • PORTES  
CARNET DE GARANTIE



Route de Lausanne 46 - CH-1610 Oron-La-Ville  
Tél. : +41 21 908 00 90 - Fax : +41 21 908 00 99



Oberwilerstrasse 73 - 4106 Therwil  
Tél. : 061 726 96 26 - info@haslerfenster.ch

PUBLICIS ACTIV Strasbourg - Ne pas jeter sur la voie publique.



# Garanties TRYBA et HASLER

## VOUS VENEZ D'ACQUÉRIR DES FENÊTRES OU PORTES TRYBA OU HASLER ET NOUS VOUS EN REMERCIONS.

Vous avez fait le choix de la qualité et du sérieux d'une marque reconnue. Vos menuiseries TRYBA sont garanties jusqu'à 15 ans (voir détails ci-après). Vos menuiseries HASLER sont garanties jusqu'à 12 ans (voir détails ci-après).

Les garanties proposées engagent la pleine responsabilité des marques TRYBA et HASLER.

**L'ensemble des garanties n'est valable que dans le cadre d'une utilisation normale et d'un entretien approprié de vos menuiseries :** merci de vous reporter à la notice d'utilisation que vous avez reçue à la livraison, également disponible sur le site internet [www.tryba.ch](http://www.tryba.ch).

### Ne sont pas couverts par la garantie :

les rayures sur les profilés, la modification d'aspect des poignées ou accessoires laiton ou couleur.

**L'adjonction de composants ou de pièces détachées** (tels que vitrages, quincaillerie, joints, panneaux de porte, profilés de menuiserie) d'une autre marque que TRYBA ou HASLER, entraîne la perte totale de la garantie sur le produit.

### Nettoyage des vitrages :

Le nettoyage des vitrages doit s'effectuer conformément aux préconisations décrites dans la directive SIGAB 102 - Nettoyage du verre.

FENÊTRES ET PORTES-FENÊTRES PVC		
Objet	Garantie TRYBA	Garantie légale
<b>SOLIDITÉ</b>		
Tenue mécanique des profilés et des angles	15 ans	2 ans
Arrachement des paumelles	5 ans	2 ans
Infiltrations d'eau entre cadre et battant (dans la limite du classement AEV)	15 ans	2 ans
Arrachement des joints cadre ou battant <sup>(1)</sup>	15 ans	2 ans
<b>FERRAGE</b>		
Casse du cylindre (hors effraction)	2 ans	2 ans
Casse des ferrures (hors effraction)	2 ans	2 ans
<b>ESTHÉTIQUE</b>		
Stabilité de la teinte profilé PVC blanc (hors impact et rayures)	15 ans	0
Stabilité de la teinte profilé PVC beige, décor (hors impact et rayures) Stabilité de la teinte profilé fenêtre PVC laqué (hors impact et rayures)	5 ans	0
Embueement à l'intérieur du double-vitrage ou triple-vitrage	5 ans	2 ans
Modification d'aspect des poignées standard (hors impact et rayures)	5 ans	0
Modification d'aspect des poignées et accessoires laiton avec revêtement titane (hors impact et rayures)	5 ans	0

PORTES D'ENTRÉE PVC		
Objet	Garantie TRYBA	Garantie légale
<b>SOLIDITÉ</b>		
Tenue mécanique des profilés et des angles	15 ans	2 ans
Arrachement des paumelles	5 ans	2 ans
Infiltrations d'eau entre cadre et battant	15 ans	2 ans
Arrachement des joints cadre ou battant <sup>(1)</sup>	15 ans	2 ans
<b>FERRAGE</b>		
Casse du cylindre (hors effraction)	2 ans	2 ans
Casse serrure (hors effraction)	4 ans	2 ans
<b>ESTHÉTIQUE</b>		
Stabilité de la teinte profilé PVC blanc	15 ans	0
Stabilité de la teinte profilé PVC beige, décor (hors impact et rayures) Stabilité de la teinte profilé fenêtre PVC laqué	5 ans	0
Embueement à l'intérieur du double-vitrage (hors panneau)	15 ans	2 ans
Modification d'aspect des poignées standard (hors impact et rayures)	5 ans	0
Modification d'aspect des poignées et accessoires laiton avec revêtement titane (hors impact et rayures)	5 ans	0
Modification d'aspect du panneau (hors impact et rayure)	2 ans	0

(1) Hors porosité et traces noires garanties 2 ans.

(2) Y compris embueement à l'intérieur du double vitrage.

# Garanties TRYBA

FENÊTRES ET PORTES-FENÊTRES ALUMINIUM		
Objet	Garantie TRYBA	Garantie légale
<b>SOLIDITÉ</b>		
Tenue mécanique des profilés et des angles	15 ans	2 ans
Arrachement des paumelles	5 ans	2 ans
Infiltrations d'eau entre cadre et battant (dans la limite du classement AEV <sup>(1)</sup> )	15 ans	2 ans
Arrachement des joints cadre ou battant <sup>(2)</sup>	15 ans	2 ans
<b>FERRAGE</b>		
Casse du cylindre (hors effraction)	2 ans	2 ans
Casse des ferrures (hors effraction)	2 ans	2 ans
<b>ESTHÉTIQUE</b>		
Stabilité de la teinte alu laqué (hors impact et rayures)	10 ans	0
Embuement à l'intérieur du double-vitrage ou triple-vitrage	5 ans	2 ans
Modification d'aspect des poignées standard (hors impact et rayures)	5 ans	0
Modification d'aspect des poignées et accessoires laiton avec revêtement titane (hors impact et rayures)	5 ans	0
Modification d'aspect sans impact sur le fonctionnement ou l'étanchéité, hors rayure	5 ans	0

PORTES D'ENTRÉE ALUMINIUM		
Objet	Garantie TRYBA	Garantie légale
<b>SOLIDITÉ</b>		
Tenue mécanique des profilés et des angles	15 ans	2 ans
Arrachement des paumelles	5 ans	2 ans
Infiltrations d'eau entre cadre et battant	15 ans	2 ans
Arrachement des joints cadre ou battant <sup>(2)</sup>	15 ans	2 ans
Détérioration de structure de panneau, impactant l'étanchéité <sup>(3)</sup>	10 ans	2 ans
<b>FERRAGE</b>		
Casse du cylindre (hors effraction)	2 ans	2 ans
Casse serrure (hors effraction)	4 ans	2 ans
<b>ESTHÉTIQUE</b>		
Stabilité de la teinte profilé alu laqué (hors impact et rayures)	10 ans	0
Embuement à l'intérieur du double-vitrage (hors panneau)	5 ans	2 ans
Modification d'aspect des poignées standard (hors impact et rayures)	5 ans	0
Modification d'aspect des poignées et accessoires laiton avec revêtement titane (hors impact et rayures)	5 ans	0
Modification d'aspect du panneau (hors impact et rayure)	2 ans	0

(1) Hors eau positionnée dans feuillures cadre et recueil d'eau.

(2) Hors porosité et traces noires garanties 2 ans.

(3) Y compris embuement à l'intérieur du double vitrage.

PORTES D'ENTRÉE BOIS		
Objet	Garantie TRYBA	Garantie légale
<b>SOLIDITÉ</b>		
Tenue mécanique des profilés et des angles	12 ans	2 ans
Arrachement des paumelles	12 ans	2 ans
Infiltrations d'eau entre cadre et battant	12 ans	2 ans
Arrachement des joints cadre ou battant <sup>(1)</sup>	12 ans	2 ans
Détérioration de structure de panneau, impactant l'étanchéité	10 ans	2 ans
<b>FERRAGE</b>		
Casse du cylindre (hors effraction)	2 ans	2 ans
Casse serrure (hors effraction)	4 ans	2 ans
<b>ESTHÉTIQUE</b>		
Embuement à l'intérieur du double-vitrage (hors panneau)	5 ans	10 ans
Modification d'aspect des poignées standard (hors impact et rayures)	5 ans	0
Modification d'aspect des poignées et accessoires laiton avec revêtement titane (hors impact et rayures)	5 ans	0

(1) Hors porosité et traces noires garanties 2 ans.

## CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Pour toute intervention d'un Technicien Conseil TRYBA pour un élément sous garantie :

- **les 2 premières années** à compter de la pose du produit: pièces, main-d'œuvre et déplacement sont pris en charge à 100 %;
- **à partir de la 3<sup>e</sup> année** : pièces et main-d'œuvre sont pris en charge à 100 %.

FENÊTRES ET PORTES-FENÊTRES BOIS ET BOIS-MÉTAL	Garantie TRYBA	Garantie légale
Objet		
<b>SOLIDITÉ</b>		
Tenue mécanique des profilés et des angles	12 ans	2 ans
Arrachement des paumelles	5 ans	2 ans
Infiltrations d'eau entre cadre et battant (dans la limite du classement AEV)	12 ans	2 ans
Arrachement des joints cadre ou battant <sup>(1)</sup>	12 ans	2 ans
<b>FERRAGE</b>		
Casse du cylindre (hors effraction)	2 ans	2 ans
Casse ou manœuvre difficile des ferrures (hors effraction et ferrage RC1 et RC2)	2 ans	2 ans
<b>ESTHÉTIQUE</b>		
Embueement à l'intérieur du double-vitrage ou triple-vitrage	5 ans	2 ans
Modification d'aspect des poignées standards (hors impact et rayures)	5 ans	0
Modification d'aspect des poignées et accessoires laiton avec revêtement titane (hors impact et rayures)	5 ans	0
Modification d'aspect des capots aluminium classe 2 sans impact sur le fonctionnement ou l'étanchéité, hors rayure	10 ans	5 ans
Modification d'aspect des capots aluminium RAL/NCS sans impact sur le fonctionnement ou l'étanchéité, hors rayure	5 ans	5 ans

(1) Hors porosité et traces noires garanties 2 ans.

## CONDITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AU VITRAGE

Concernant les défauts d'un vitrage, nous nous référons au document « Sigab » (Institut Suisse du verre dans le bâtiment) relatif aux critères d'appréciation de l'aspect des vitrages isolants. Pour toutes demandes de documents : [www.f.sigab.ch](http://www.f.sigab.ch)

**On y apprend que seule une irrégularité susceptible de gêner un observateur regardant à travers le vitrage l'environnement extérieur peut être considéré comme un défaut d'aspect.**

Le vitrage est examiné par transparence dans les conditions suivantes :

- éclairage du ciel à un niveau maximal de 500 candela correspondant à l'éclairage **d'un ciel couvert, gris clair avec absence d'ensoleillement direct** du vitrage),
- de **l'intérieur vers l'extérieur**,
- la vision est exercée **perpendiculairement au vitrage**,
- l'observateur est situé à **3.00 m du vitrage**,
- l'examen se fait par portion de surface de **1 m<sup>2</sup> avec un temps d'examen de 30 secondes** pour chaque portion.

On peut donc exclure comme défaut :

- les éléments n'entrant pas dans le champ visuel (ligne de jonction des intercalaires, marquage réalisés sur les intercalaires, ...),
- les éléments perçus dans des conditions d'éclairage particulier,
- les éléments de vision rapprochée,
- les éléments observés de l'extérieur.

## CHOCs THERMIQUES SUR VERRES ISOLANTS

Le bris qui résulte d'un choc thermique est toujours provoqué par une surchauffe ponctuelle sur une partie du verre isolant. Ce phénomène existe depuis toujours mais a été accentué lors de l'arrivée des couches thermiques.

La couche thermique ayant pour fonction de retourner un maximum de chaleur vers l'intérieur du bâtiment, le réchauffement est plus important.

Une différence de température d'environ 40°C sur deux ou plusieurs points d'un même verre peut entraîner un bris par choc thermique.

**Selon la norme, la distance minimale entre une source de chaleur et le verre ne doit pas être inférieure à 30 cm ce qui signifie qu'aucun objet ne devrait être entreposé contre le verre ou à moins de 30 cm de celui-ci !**

Les périodes les plus propices pour ce genre de casse sont l'automne et le printemps car la température extérieure est faible et le soleil très bas.

Dans la pratique, les cas les plus courants surviennent lors de l'application d'objets, mobilier, rideaux d'obscurcissement ou d'autocollants de couleur sur la surface du verre. En général, le verre intérieur casse car c'est également celui qui a reçu la couche thermique.

**Ce genre de bris n'est ni la responsabilité du vitrier ni celle du fabricant de vitrage isolant. Ce type de casse est dû à une mauvaise utilisation du verre et est de la responsabilité de son utilisateur.**